



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1125) DE MISE A
DISPOSITION DES SALLES BERLIOZ ET POLE
DOCUMENTAIRE A L'ASSOCIATION
«ORCHESTRE ORION», A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-25-352
EN DATE DU 29 OCTOBRE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Orchestre Orion » représentée par son président Monsieur Éric VILLIERS, dont le siège est situé 63 rue Balard 75015 Paris, d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz, le 28 octobre 2025 de 10h00 à 18h00 ; dans le Pôle documentaire, le 31 octobre 2025 de 10h00 à 13h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Orchestre Orion » représentée par son président Monsieur Éric VILLIERS, dont le siège est situé 63 rue Balard 75015 Paris, une convention de location de salles, pour un montant de 113 € T.T.C. (cent treize euros), afin d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz, le 28 octobre 2025 de 10h00 à 18h00 ; dans le Pôle documentaire, le 31 octobre 2025 de 10h00 à 13h00.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20251029-lmc1H13579H1-AR Date de réception en Préfecture : 29/10/2025 Date de Publication : 29/10/2025
--